

Grand-Duché de  
Luxembourg

COMMUNE  
PARC HOSINGEN

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

du conseil communal du Parc Hosingen

Séance publique du : 21/03/2024  
Date de l'annonce publique : 13/03/2024  
Date de la convocation des conseillers : 13/03/2024

Présents : Wester Romain, bourgmestre ; Thilgen Gilles et Majerus Georges échevins; Frieseisen Louise, Wagener Nico, Keiser Francine, Eicher Nico, Heckemanns Nico, Lourenco José Pedro, Dohm Christophe et Hengen Nathalie, conseillers ; Atten Romain secrétaire.

Absents: a) excusé: /  
b) sans motif : /

Point de l'ordre du jour No 11

Objet : **Interventions du service technique – redevances**

Le Conseil communal,

Vu les articles 99, 102 et 107 de la Constitution ;

Revu la délibération du 18 août 2011 aux termes de laquelle le conseil communal a fixé les tarifs pour les interventions du service régie de la commune de Parc Hosingen ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant qu'il y a lieu d'adapter la structure et les montants les tarifs aux besoins du service et à l'évolution des coûts réels ;

**à l'unanimité des voix**

décide de fixer les tarifs pour les interventions du service régie comme suit :

Article 1<sup>er</sup> :

Objet	Tarif	
	Heures de service du lundi au samedi	Heures de service du dimanche ou de jour férié (200%)
Salarié à tâche manuelle	40,00€/hre	80,00€/hre
Camionnette avec chauffeur	50,00€/hre	100,00€/hre
Tracteur Schlepper Allrad (avec chauffeur)	65,00€/hre	130,00€/hre
Mini pelle (avec chauffeur)	55,00€/hre	110,00€/hre
Mini pelle (sans chauffeur)	40,00€/hre	80,00€/hre
Pelle mécanique (avec chauffeur)	90,00€/hre	180,00€/hre

Pelle mécanique (sans chauffeur)	75,00€/hre	150,00€/hre
Mise à disposition d'un container (25m3)	12,50€/hre	25,00€/hre
Mise à disposition d'un container (10m3)	7,50€/hre	15,00€/hre
Taille-haie (avec chauffeur)	90,00€/hre	180,00€/hre
Compresseur d'air	16,50€/hre	33,00€/hre
Plaque vibrante	50,00€/jour	100,00€/jour

Les tarifs énumérés ci-devant sont majorés de 20 % pour travail de nuit entre 22.00 et 06.00 heures.

- décide de comptabiliser la recette afférente à l'article 2/627/708220/99001 (Location du matériel du service régie aux particuliers).

Article 2 :

Les prestations en question ne concernent que les interventions de la commune en cas d'accident ou en cas de force majeure en dehors du domaine public et exceptionnellement lorsqu'une prestation du secteur privé n'est pas possible.

Article 3 :

Le présent règlement-taxe remplace celui du 16 février 2012.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,





28-05-2024

Commune du Parc Hosingen

**Finances communales**

Nouvelle fixation des redevances à percevoir sur les interventions du service technique

Date délibération : 21/03/2024

Référence

848xcb216

### APPROBATION

La délibération du 21 mars 2024 prise par le conseil communal du Parc Hosingen soumise en date du 13 mai 2024 relative à la Nouvelle fixation des redevances à percevoir sur les interventions du service technique est approuvée.

Celle-ci doit encore être publiée en due forme et reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, aux fins d'en faire mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Pour le Ministre des Affaires intérieures,

Laurent Knäuf  
Premier Conseiller de Gouvernement

Fait le 21 mai 2024



